République française

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINTE ALIMENTAIRE

DECISION

Portant déclassement et remise au Domaine de biens immobiliers devenus inutiles aux services

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la convention d'utilisation n°103-2013-0085, signée le 19 mars 2014 ;

Vu la déclaration d'inutilité du 21 juillet 2026 du Chef de la mission appui pilotage et performance agissant en vertu d'une délégation du Directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Martinique lui-même agissant en vertu d'une délégation du Préfet de Martinique ;

Vu les documents joints en annexe ;

Vu la décision du 29 mars 2023 portant délégation de signature modifiée (service des affaires financières, sociales et logistiques) ;

******

DECIDE :

Article 1er – Le bâtiment E, situé sur la parcelle AS 1187-28, sise lieu-dit Jardin Desclieux à Fort-de-France (Martinique), et d'une contenance de 5a 12ca, n'est plus utile aux besoins de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Martinique, depuis le 1er janvier 2025.

Ce bien fait partie d'un ensemble immatriculé sous le numéro Chorus 1183117/400759.

Article 2 – Le bien est remis au service local du Domaine en vue de sa cession ou réaffectation.

Article 3 – La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le

Pour la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,
et par délégation,

Signé par Marc RAUHOFF, Sous-directeur de la logistique et du patrimoine, le 23/11/2026



Département :
MARTINIQUE

Commune :
FORT DE FRANCE

Section : AS
Feuille : 000 AS 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 04/04/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
RGAF09UTM20
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

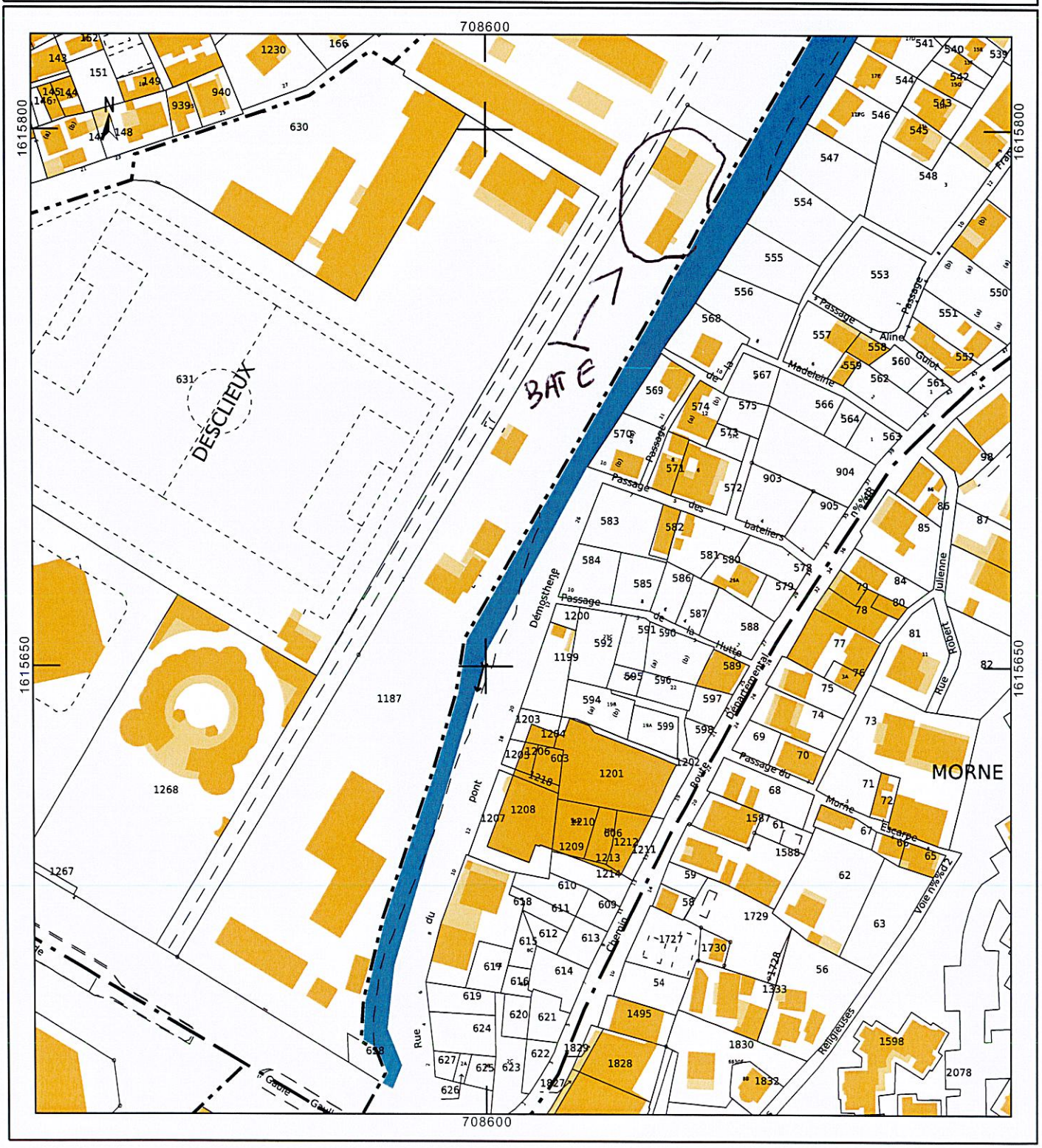
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC De la Martinique
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97261
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595598 -fax
ptgc.fort-de-france@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Localisation et détails des aléas au point indiqué

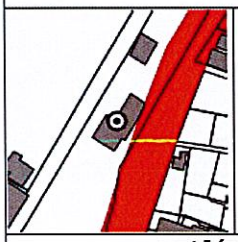
Commune de **Fort-de-France**
Parcelle **AS1187**



Le PPR a été approuvé par arrêté préfectoral du 30/12/2013
C'est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc).
Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur règlementaire. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée **uniquement au point indiqué** (et non à la parcelle, qui peut être concernée par différents zonages règlementaires). Ce document précise ainsi, sur le point indiqué, le zonage règlementaire qui s'y applique ainsi que les différents aléas naturels qui y sont présents. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.

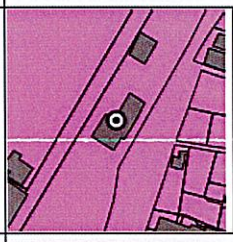
Zonage règlementaire	Aléas			
Application de prescriptions particulières	Inondation	Séisme	Mouvement de terrain	Liquéfaction
	Faille	Érosion	Submersion décennale	Submersion centennale
	Tsunami	Houle	Volcanisme	

Aléa Inondation



Légende :
- Moyen spécifique
- Moyen
- Fort
- Majeur
- Aléa Diminué
- Aléa Augmenté

Aléa Séisme



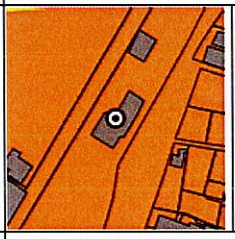
Légende :
- Fort

Aléa Mouvement de terrain



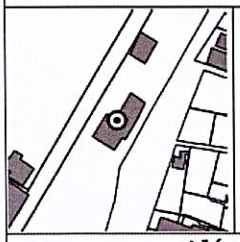
Légende :
- Faible à nul
- Moyen
- Fort
- Majeur
- Non étudié

Aléa Liquéfaction



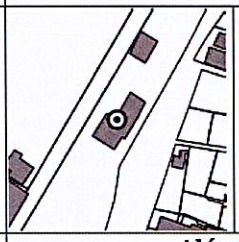
Légende :
- Nul à faible
- Moyen
- Fort

Aléa Faille



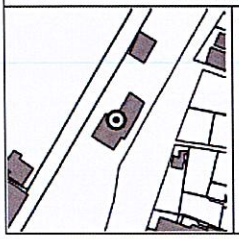
Légende :
- Non active
- Supposée Active
- Reconnue Active

Aléa Érosion



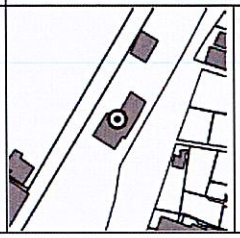
Légende :
- Fort
- Majeur

Aléa Submersion décennale

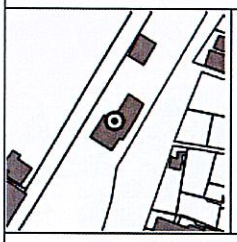
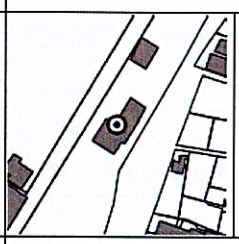


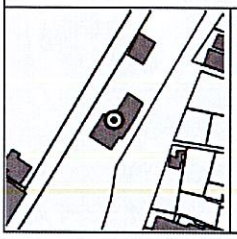
Légende :
- Moyen
- Fort

Aléa Submersion centennale



Légende :
- Moyen
- Fort

Aléa Tsunami	Aléa Houle
 Légende : Fort	 Légende : Fort Moyen

Aléa Volcanisme
 Légende : Fort

Cartographie issue de l'application en ligne des PPRN - www.pprn972.com. Le Plan de Prévention des Risques Naturels est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permir de lotir, etc.). Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur règlementaires. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.
(Source des données : SIG DEAL Martinique - RGE® ©IGN - GéoMartinique)

Document imprimé le 04/04/2025